

Nord vaudois - Broye

Romainmôtier veut mener ses défunts en voiture d'attelage

Patrimoine
Presque centenaire, l'auguste véhicule hippomobile a retrouvé son village, où il doit reprendre du service

Erwan Le Bec

Il faut l'excuser s'il grince un peu ou si sa manoeuvre prend plus de temps. Lourd mais racé, d'aspect élégant quoique défraîchi, soigné jusqu'aux lettres des moyeux, c'est pour ainsi dire un vieux compagnon de route qui rend, paraît-il, le dernier voyage plus nonchalant. La semaine dernière, Romainmôtier a récupéré son vieux corbillard.

Tirée tout droit d'un western ou d'une chanson de Brassens, cette vénérable voiture hippomobile avait été commandée par le bourg du Nozon en 1926. Réduit dans un hangar, puis vendu en même temps que la vieille voiture du médecin, le corbillard s'était finalement retrouvé en la possession de Brigitte Roessinger, copropriétaire de la société des Attelages du Genevois.

C'est cette dernière, atteluse réputée et par ailleurs municipale à Mont-la-Ville, qui a approché Romainmôtier avant de se séparer du corbillard, peu utilisé. Mardi dernier, elle le ramenait au bourg. «Je trouvais que ça avait du sens, explique-t-elle, toute souriante à côté du véhicule. Je ne voulais pas le vendre sur Internet et qu'il soit réutilisé n'importe comment. Imaginez-t-le transformé en bar...» La Commune a sauté sur l'occasion et payé sans discuter les 400 francs demandés. Sa construction en avait coûté 1550. Une sacrée somme pour l'époque.

Voiture de banquier

A dire vrai, Romainmôtier n'en avait alors payé qu'une partie. Elle avait demandé un subside de 500 francs au Conseil d'Etat, sous prétexte que, sur les 24 décès qu'avait enregistrés la Commune entre 1924 et 1927, exactement 13 provenaient de l'infirmerie Contesse. Cet ancien hôpital, fondé par le notable du même nom, relevait du Canton. Costaud et fameux maréchal de Romainmôtier, César Boulaz décroche la commande. Il monte le baldaquin, les lanternes et les draperies sur un train de voiture usagée dé-



Le municipal Yves Mouquin et le syndic, Fabrice De Icco (de g. à dr.), réceptionnent le véhicule nonagénaire. CHRISTIAN BRUN



Le corbillard communal de Romainmôtier, immortalisé ici en 1929, a été réalisé par un maréchal du bourg.

niché dans la remise d'un banquier lausannois. De quoi expliquer la taille surprenante du véhicule de Romainmôtier: près de 2,5 m de long, alors que les corbillards d'alors ne font guère plus de 2 m dans nos régions. Les brancards trahissent de même une récupération sur une autre voiture. «Ils sont droits, comme ceux d'attelage d'agriculteurs», juge Brigitte Roessinger.

Sur toute la Suisse romande, il resterait une poignée de cor-

billards hippomobiles, dont celui de Montricher, daté de 1912.

Brouille avec le charron

Filmant le poussiéreux véhicule sur son téléphone, le syndic, Fabrice De Icco, ne tient plus en place. Il vient de ramener à Romainmôtier un bout de son patrimoine. «Quand on était gosse, on allait souvent jouer dans le hangar où il était stocké. On le considérait toujours avec beaucoup de respect.» Il marque une pause, et sourit. «Quand je pense à la tête des gens quand ils l'ont vu sur la route aujourd'hui!»

Malgré lui, le vieux corbillard raconte un peu de l'histoire du bourg et des relations déjà parfois un brin tendues dans le vallon du Nozon. En février 1927, le maréchal Boulaz avise ses élus qu'il renonce à travailler avec le charron Guignard, à Vaulion: il demande à pouvoir travailler avec «un maître charron compétent».

C'est par la suite la même famille qui sera aux commandes du véhicule, qui se révèle difficilement manoeuvrable. Le cortège sortant de l'église, précédé par la musique, faisait du coup un détour pour prendre la route de Vaulion et éviter les sinueuses rues pavées du bourg. Le cheval, souvent le même solide noiraud, était pour

l'occasion recouvert d'un drap noir. «Je l'ai conduit quelques fois, se souvient l'agriculteur Jean Perreud. On était la seule commune de la région à en avoir un. Ailleurs ils avaient des porteurs.» Signe des temps, une auto prendra sa place dans les années 1950.

Un «côté paisible»

«Mais le moment où le défunt est mis dans une voiture moderne fait toujours une coupure brusque, note Yves Mouquin, municipal du bourg. Avec un départ à cheval, les choses se font plus en douceur. Quelque part, on voyage aussi pendant le trajet.» Gardant un œil sur la calèche noire, Brigitte Roessinger abonde. «Les gens apprécient le côté paisible. Un cheval, ça détend toujours.»

Aujourd'hui, Romainmôtier vit en moyenne un enterrement par année. La Commune prévoit de retaper sa voiture en bois et de la mettre à disposition des particuliers ou des entreprises de la région, mais «le plus tard possible, évidemment», précise le syndic. «Ici les gens sont sensibles à ce genre de choses. Ce n'est pas de la nostalgie, mais on aime procéder plus lentement qu'ailleurs. C'est difficile de trouver des mots. Disons que ce corbillard revient à la maison. Ça fait partie d'un tout.»

Plutôt un cheval de trait

● Reste une inconnue pour le projet de revalorisation du vieux corbillard de Romainmôtier: le «moteur». La Commune espère trouver un cheval et son conducteur dans les environs du bourg. N'importe quel canasson ne fera pas l'affaire pour autant. «Il faut un cheval qui ait l'habitude d'être attelé, qui sache rester calme et ne pas paniquer au milieu des gens, souligne Brigitte Roessinger, professionnelle d'attelage. Un franches-montagnes convient parfaitement. Ce sera plus difficile avec un pur-sang

arabe.» A l'époque, c'était le plus souvent les chevaux de trait, habitués à la régularité de la charrie, qui étaient employés lors des enterrements. On avait recours aux chevaux ou au cheval disponible auprès d'un agriculteur de la localité, voire du village voisin si le défunt y résidait. C'est alors le propriétaire qui conduisait le cortège, le cheval tenu par la bride, afin de veiller au rythme. Il était dans nos régions généralement mis sous une couverture noire, sobre ou ornée de quelques garnitures.

Swisscom s'oppose aux éoliennes de Vallorbe

Energie

Le projet de parc éolien entre Vaulion, Premier et Vallorbe se heurte à un recours de Swisscom. Et ce à un mois du référendum communal

Les six éoliennes Sur Grati font l'objet d'un nouveau recours. En plus des anti-éoliens, de riverains et d'associations de protection du paysage, Swisscom a, à son tour, saisi le Tribunal cantonal. Ce recours contre le plan d'affectation du site, réparti sur la crête de Vaulion, Vallorbe et Premier, tombe alors que la campagne bat son plein dans la cité du fer. Les opposants y ont obtenu un référendum populaire, prévu pour le 5 juin.

«Aucun objet ne doit se trouver dans un rayon de 700 m autour d'une antenne de communication»

Lauranne Peman
Porte-parole de Swisscom

Ce que veut Swisscom? «Protéger nos droits», répond Lauranne Peman, porte-parole de l'opérateur. Swisscom Broadcast dispose d'une antenne de communication et d'installations de communication mobile sur la partie septentrionale de la crête. Celle-ci se situe à 150 et 650 m de deux des six éoliennes du projet, modifié à plusieurs reprises depuis 2008. Or, une directive de l'Office fédéral de la communication «mentionne qu'aucun objet ne doit se trouver dans un rayon de 700 m autour d'une telle station», précise Lauranne Peman. «Nous sommes en contact avec le porteur de projet depuis environ deux ans afin de le sensibiliser au problème, ajoute-t-elle. Les discussions se poursuivent.»

Le promoteur, VO Energies, dit de son côté chercher des solutions et être confiant dans la levée du recours. Le Canton a rappelé «aux porteurs de projets les interactions possibles avec les antennes hertziennes», et les a invités «à prendre contact avec les gestionnaires concernés». Des cas similaires avaient été identifiés sur des parcs neuchâtelois, comme celui du Crêt-Meuron. Le déplacement de faisceaux d'ondes ou des modifications du projet sont encore à l'étude. **E.L.B.**

Orbe

Un rapport pour enterrer Urbagaz

La sulfureuse vente de la société urbigène Urbagaz a peut-être connu son épilogue jeudi. En réponse à l'interpellation d'un conseiller Vert, la Municipalité a détaillé et défendu le déroulement des opérations, concluant à une affaire positive pour la Commune. Les élus se sont dits satisfaits. Pour rappel, l'échange d'actions avec VO Energies avait déclenché en avril 2015 passablement de remous à Orbe. L'origine du débat? Le prix des actions avait été calculé sur leur valeur 2013, alors que l'entreprise régionale faisait un bénéfice en 2014. **E.L.B.**

La famille M. est malade

Yverdon-les-Bains Leur quotidien est médiocre et leur famille trop affective: les jeunes de la famille M. vont-ils perdre l'étincelle qui les fait vivre? Fausto Paravidino autopsie les rapports humains à huis clos et sur scène. C'est demain, 20 h, au Théâtre Benno Besson. **E.L.B.**

Les alpages vous attendent

Vallée de Joux Les buvettes d'alpages de la Vallée lancent leur saison estivale. La Dent-de-Vaulion, La Bréguettaz et Le Morez sont déjà ouvertes, Les Croisettes et Le Chalottet attendent le 4 mai. Détails sur www.myvalleedejoux.ch. **E.L.B.**

Orbe

Le candidat libre démissionne

André Truffer, conseiller communal fraîchement réélu, a annoncé sa démission du délibérant jeudi dernier. Ce mécanicien retraité, conseiller pendant quinze ans, figure du parti Union Libre et candidat à l'Exécutif lors des dernières élections, n'avait pas été maintenu par sa formation entre les deux tours. Il s'était présenté en indépendant sous l'étiquette «Les gens d'Orbe». Il était arrivé avant-dernier des huit candidats, et donc non élu. «J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous pendant ces années», a-t-il déclaré. **E.L.B.**

Lucens



Gilbert Sonnay, entrepreneur broyard basé à Lucens, connu pour ses inventions dans le domaine du traitement de l'eau, a une fois encore été récompensé lors du dernier Salon international des inventions de Genève, qui s'est achevé le 17 avril. «Cette année, j'ai reçu la médaille d'or et les félicitations du jury pour un appareil portatif servant à purifier de l'eau sale», précise-t-il. Il s'agit du 7e prix que l'inventeur reçoit pour l'une de ses inventions. **F.G.N.**

Le chiffre

20

Il s'agit du nombre de citoyens de Ménières (FR), dans la Broye fribourgeoise, à avoir obtenu entre 1 et 73 voix, hier, lors des élections complémentaires au Conseil communal (équivalent de la Municipalité sur Vaud), selon *La Liberté*. Ils ont jusqu'à jeudi pour accepter leur élection. Quatre sièges doivent être repourvus à l'Exécutif de la commune. En effet, au lendemain des communales du 28 février, trois élus sur quatre avaient renoncé, de même que les viennent-ensuite. Ils refusaient de siéger aux côtés de Jael Folly, évoquant des incompatibilités d'humeur. **F.G.N.**

Chavornay

Crédit pour des travaux forestiers

Le Conseil communal de Chavornay a accepté à l'unanimité jeudi soir d'accorder un crédit de 200 000 francs à la Municipalité pour qu'elle puisse procéder à deux types de travaux forestiers. Il s'agit d'une piste de réaliser une nouvelle piste forestière dans la partie nord du massif des côtes du Talent, où les engins à moteur ne peuvent plus accéder, pour réaliser des coupes nécessaires à l'entretien de cette forêt. Et d'autre part d'assainir le chemin forestier des Vaux, qui subit des mouvements de terrain déformant sa chaussée. **F.R.A.**